



**RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale académique
chargée de la formation professionnelle,
initiale et continue et de l'apprentissage**

DRA-FPIC
Claude GARNIER

Aix-en-Provence, le 30 mai 2022

Affaire suivie par :
Denis HERRERO
Tél : 04 42 93 88 72
Mél :

Le recteur de région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

Rectorat
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence cedex 1

Le recteur de l'académie de Nice

à

Liste in fine

Objet : accès à l'apprentissage des élèves de 14 ans en fin de classe de 3^{ème}, atteignant l'âge de 15 ans avant le 31 décembre de l'année civile

Le Gouvernement a fait de la jeunesse une de ses priorités et de l'action contre le chômage des jeunes un des axes de ses politiques de l'emploi. La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 renforce l'attractivité de l'apprentissage pour le développer massivement à tous les niveaux de qualification.

Le plan « 1 jeune, 1 solution », lancé à l'été 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune et propose des mesures exceptionnelles afin de faciliter l'accès à l'apprentissage. Les jeunes bénéficient du statut de stagiaire de la formation professionnelle et à ce titre de la protection sociale des personnes prises en charge par l'état.

Cependant, l'accès à l'apprentissage est très réglementé suivant l'âge du candidat, en particulier pour les élèves âgés de moins de 15 ans à l'issue de la classe de 3^{ème}. Chaque année, des élèves se trouvent dans cette situation.

Afin de les accompagner dans leur projet de poursuite d'étude en apprentissage dès la date de leur anniversaire, un cadre régional académique décliné dans chaque académie et département sera en vigueur à compter de la rentrée 2022.

Les principes conduisant les élèves âgés de moins de 15 ans à l'entrée en apprentissage, les annexes et le process général d'accès à la plateforme dématérialisée « Demarches-simplifiees.fr » facilitant la fluidité des échanges entre les différents acteurs sont communiqués en annexe.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement au service de nos élèves.

Richard LAGANIER

Bernard BEIGNIER

Liste des destinataires :

- Monsieur le secrétaire général de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Messieurs les secrétaires généraux des académies d'Aix-Marseille et de Nice ;
- Mesdames et Messieurs les IA-DASEN ;
- Monsieur le DRAIO et son adjointe ;
- Mesdames et Messieurs les IA-IPR et IEN ET/EG/IO ;
- Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées des académies d'Aix-Marseille et de Nice ;
- Mesdames et Messieurs les principaux des collèges des académies d'Aix-Marseille et de Nice ;
- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements privés sous contrat des académies d'Aix-Marseille et de Nice ;
- Mesdames et Messieurs les directeurs des EREA et SEGPA des académies d'Aix-Marseille et de Nice ;
- Mesdames et Messieurs les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques des académies d'Aix-Marseille et de Nice ;
- Mesdames et Messieurs les directeurs des CIO ;
- Mesdames et Messieurs les directeurs des GRETA-CFA et CFA académiques ;
- Mesdames et Messieurs les directeurs des organismes de formation.